

DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE IX

Nombre de membres

- en exercice : 17
- présents : 11
- ayant pris part au vote : 16
- procurations : 5

CENTRE
COMMUNAL
D'ACTION
SOCIALE
DE
L'UNION
6 bis avenue des
Pyrénées
BP 39
3 1 2 4 0

L'an deux mille dix-neuf et le 31 janvier à 18 heures, les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de L'UNION se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sur convocation régulière en date du 25 janvier, sous la présidence de Madame Isabelle GODEAS, vice-Présidente.

Étaient présents : MME ISABELLE GODEAS, M YVAN NAVARRO, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME MONIQUE GUEDES, MME NADINE MAURIN, M. JEAN-PAUL MAUVEZIN, M. ANDRE DA PONTE, MME RENEE HUMEAU, MME MONIQUE BEZOS, MME RAYMONDE CORBON, MME MICHELE CHAVE

Étaient absents ayant donné procuration : M. JOËL FEULLERAT (Pouvoir donné à MME ISABELLE GODEAS), MME CHRISTIANE FARRUGIA (Pouvoir donné à MME RENEE HUMEAU), MME ISABELLE DIAZ (Pouvoir donné à MME MONIQUE GUEDES), MME MARIE BIRE (Pouvoir donné à MME NATHALIE SIMON LABRIC), MME ELISABETH ATTELAN (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN),

☎ 05.62.79.86.16

Était absent excusé : M. MARC PERE,

DÉLIBÉRATION 2019/01

Objet : Adoption du Procès-Verbal n°2018/06 du 18 décembre 2018

Madame La Vice-Présidente demande aux membres du CCAS de bien vouloir formuler leurs observations ou mentionner les rectifications à prendre en compte avant l'adoption du Procès-Verbal N°2018/06 rédigé suite à la séance du 18 décembre 2018.

Décision

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,
Vu le Code général des collectivités territoriales,
Entendu l'exposé de Madame La Vice-Présidente, après en avoir délibéré,

Décide :

A l'unanimité, d'adopter le procès-verbal n°2018/06 du 18 décembre 2018.



Pour copie conforme,
La Vice-Présidente,
Isabelle GODEAS,

4 - FEV. 2019

- Transmis le 4 - FEV. 2019
Affiché le